

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2006-0206/PR/MCIA portant éléments additifs à certaines dispositions du décret n° 2006-0017/PRE portant création du Comité National d'Organisation des réunions des organes directeurs et du Sommet des Chefs d'Etats et des gouvernements des pays du COMESA.

n° 2006-0206/PR/MCIA

**Ministère**

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

**Date de publication**

14 août 2006

**Numéro JO**

n° 15 du 15/08/2006

**Date du numéro**

15 août 2006

**INTRODUCTION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VISAS****VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°67/AN/00/4ème L du 1er février 2000 relative à la ratification de l'Accord portant adhésion de la République de Djibouti au COMESA**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2006-0017 du 21 janvier 2006 portant création du Comité National d'Organisation des réunions des organes directeurs et du Sommet des Chefs d'États et des gouvernements des pays du COMESA**VU** Les recommandations du Groupe National de Travail sur le COMESA

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

**TEXTE INTÉGRAL****Article 1er**

Les noms suivants sont ajoutés aux Sous Comités : Secrétariat AD hoc1. Mme Roda Daher Nour, MCI Forum des Hommes d'Affaires Membres1. M. Abdourahman Ali Said, SGG2. M. Ahmed Youssouf Elmi, SGG3. Mlle Mouna Abdi Iltireh, SGG4. Mlle Oubah Moussa Ahmed, ANPI5. Mme Zeinab Kamil Ali, Autorités des Ports et des Zones Franches Sous-comité Réunions et Conférences Coordonnateur1. M. Madar Mohamed Ahmed, Ministère de l'Intérieur Membres1. M. Osman Elmi Amir, Education2. M. Said Absieh, Projet d'Appui à la lutte contre la Pauvreté3. M. Doualeh Mahamoud, FDED4. M. Ahmed Darar, Ministère de l'Agriculture5. Mlle Kadidga Hassan Mohamed, Primature6. Mlle Nagat Houssein, Primature7. Mlle Nasro Habib,

Primature8. M. Ali Hassan, Armée Nationale9. M. Youssef Omar Guelleh, IGAD10. M. Ali Daher, IGAD11. M. Idriss Malow Gadid, Primature12. M. Mohamed Moussa Mohamed, Ministère de l'Agriculture13. M. Samatar Omar Elmi

---

#### Article 2

Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées.

---

#### Article 3

Le présent décret sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**